

Programme de formation

Le droit d'asile en France (2 jours)

FORMATRICES : SUZANNE GUEVREMONT et AURELIE DESTOUCHES – respectivement juriste à ESPACE et intervenante socio-juridique au COMEDE.

PRESENTATION / CONTEXTE

Qu'est-ce que l'asile en France ? Qui peut demander l'asile ? Comment déposer sa demande ? Qu'est-ce que la procédure de détermination de l'Etat membre responsable de l'examen de la demande d'asile (Dublin) ? Quels délais de transfert vers cet Etat ? Quelles sont les conditions d'accueil et de séjour du demandeur d'asile dans l'attente d'une décision sur son statut ? Quels sont ses droits ? Comment sa demande d'asile est-elle traitée ? Quelles demandes sont traitées en procédure accélérées ? Quelles sont les conséquences du rejet de la demande ? Comment faire valoir un éventuel autre droit au séjour (double demande d'asile et de séjour ? Etc.

NB : les effets du bénéfice d'une protection font l'objet d'une formation distincte : Droits des réfugiés et protégés subsidiaires après l'obtention d'une protection.

PROGRAMME DE LA FORMATION

La première journée sera consacrée aux sources du droit d'asile en France (les différentes modalités de protection), au parcours administratif (PRADA, GUDA, OFII, OFPRA ET CNDA) et aux conditions matérielles d'accueil des personnes demandant l'asile (adresse et domiciliation, hébergement, protection maladie et allocation pour demandeur·euse d'asile).

La deuxième journée portera sur la procédure dite « Dublin » (détermination de l'État membre responsable du traitement de la demande, conditions d'accueil, recours et stratégies), sur les conséquences du refus et la mise en œuvre des recours.

COMPETENCES VISÉES

Les formations thématiques en droit des étranger·ère·s d'ESPACE visent, en application de l'article L6313-1 (2° et 6°) du Code du travail, à :

- adapter et développer les compétences des travailleur·euse·s sociaux en matière d'accueil et d'accompagnement du public étranger confronté à des difficultés juridiques liées à son statut juridique ;
- à acquérir, dans chacun des thèmes proposés, des connaissances juridiques, entretenir ces dernières ou les perfectionner.

OBJECTIFS

Chaque formation proposée aborde sur une journée un thème particulier en droit des étranger·ère·s et vise à :

- connaître la réglementation applicable à chacun des thèmes de formation ;
- apprendre à la mettre en application, notamment dans des exemples concrets ;
- identifier le ou les problèmes rencontrés dans l'application du droit des étranger·ère·s afin de proposer un accompagnement et/ou une orientation adaptée.

Chaque formation peut être suivie indépendamment des autres.

PUBLICS CONCERNES

Tout·e·travailleur·euse social (assistant·e social, conseiller·ère en économie sociale et familiale, éducateur·rice, etc.) en relation avec les personnes immigrées et leurs familles dans tous les champs de l'action sociale (associations, centres sociaux, centres d'hébergement, administrations, collectivités territoriales, syndicats, établissements et services sociaux et de santé, etc.).

MOYENS PEDAGOGIQUES

- les formations sont assurées par des juristes d'ESPACE, du COMEDE et du CICADE, spécialistes du thème abordé ;
- les stagiaires reçoivent un dossier composé d'un support de formation, d'un recueil des textes applicables et éventuellement d'un recueil de jurisprudence, élaborés par les formateur·rice·s ;
- l'échange et la participation des stagiaires sont favorisés autour des questions abordées, notamment avec les situations rencontrées dans l'exercice de leur activité professionnelle ;
- confronter les pratiques et les approches de chacun·e à la leur des nouvelles connaissances et méthodes acquises.

MOYENS D'ÉVALUATION ET DE SUIVI DE LA FORMATION

Un questionnaire d'évaluation des connaissances et des attentes est adressé à chaque stagiaire avant la formation et un questionnaire d'évaluation de la formation reçue lui est remis à la fin.

ESPACE propose en outre à tous les stagiaires de mettre en pratique les connaissances acquises en recourant à sa permanence juridique quotidienne en droit des étranger·ère·s :

- par téléphone, tous les jours de 9h00 à 12h30 : 04 95 04 30 98 ;
- par courriel : juridique@espace.asso.fr

NOMBRE DE PARTICIPANTS ET MODALITES PRATIQUES

- chaque session regroupe 15 à 20 personnes
- pour plus d'informations, se référer à l'onglet formation du site d'ESPACE : <http://espace.asso.fr/formation/>